

Les tarifs varient en fonction du lieu de résidence

Les activités de l'EMTPV sont soutenues par Redon Agglomération et dans une moindre mesure par Oust à Brocéliande Communauté.

Redon Agglomération : Allaire, Avessac, Bains-sur-Oust, Béganne, Bruc-sur-Aff, La Chapelle de Brain, Conquereuil, Fégréac, Guémené-Penfao, Langon, Les Fougerêts, Lieuron, Massérac, Peillac, Pierric, Pipriac, Plessé, Redon, Renac, Rieux, St-Ganton, St-Gorgon, St-Jacut-les-Pins, St-Jean-La-Poterie, St-Just, Sainte-Marie, St-Nicolas-de-Redon, St-Perreux, St-Vincent-sur-Oust, Sixt-sur-Aff, Théhillac.

Oust à Brocéliande Communauté : Augan, Beignon, Bohal, Carentoir, Caro, Cournon, Guer, La Gacilly, Lizio, Malestroit, Missiriac, Monteneuf, Pleucadeuc, Porcaro, Réminiac, Ruffiac, St-Abraham, St-Congard, St-Guyomard, St Laurent-sur-Oust, St Malo-de-Beignon, St Marcel, St Martin-sur-Oust, St Nicolas-du-Tertre, Sérent, Tréal.

Une majoration de 10% sur nos tarifs est demandée aux élèves résidant sur le territoire d'Oust à Brocéliande Communauté, de 20 % aux élèves hors Redon Agglomération et hors Oust à Brocéliande Communauté.

Facilités de paiement

Les cours sont payables à l'inscription en chèque(s), en espèces, en chèques vacances ou en vignettes CAF pour le Morbihan.

Les inscriptions sont prises en compte quand le règlement de l'année entière nous est parvenu. Des facilités de paiement sont possibles.

- Règlement en 1 fois - Votre chèque est débité au mois de septembre.
- Règlement en 3 fois - Vos chèques sont débités en septembre, janvier et avril.
- Règlement en 10 fois - Vos chèques sont débités chaque mois de septembre à juin.

En cas de règlement en plusieurs fois, le premier chèque doit inclure le coût de l'adhésion au GCBPV.

Aides possibles

CAF Morbihan : Fournir la vignette au GCBPV au moment de l'inscription en déduction de la somme due.

Chèques-vacances : A fournir au moment de l'inscription, en réduction de la somme due.

Coupon culture-sport : concerne les enfants redonnais scolarisés à Redon dans les écoles publiques et privées de la maternelle au CM2. Il s'élève à 65€ pour la rentrée 2021.

Les cours et ateliers sont éligibles au Pass Culture pour les élèves âgés de 18 ans.

Remise familiale

La remise familiale est valable au sein d'une même famille et se calcule de la façon suivante :

- Le total des cours et ateliers est compris entre 450 et 650 euros, vous ôtez 5 % de la somme, puis vous ajoutez le coût de l'adhésion.
- Le total des cours et ateliers est compris entre 650 et 850 euros, vous ôtez 10 % de la somme, puis vous ajoutez le coût de l'adhésion.
- Le total des cours et ateliers est compris entre 850 et 1050 euros, vous ôtez 15% de la somme, puis vous ajoutez le coût de l'adhésion.
- Le total des cours et ateliers est compris entre 1050 et 1250 euros, vous ôtez 20% de la somme, puis vous ajoutez le coût de l'adhésion.



Enseignement musical - Année 2021-2022

Les inscriptions

Les élèves inscrits avant le 15 juillet sont prioritaires, après cette date, **toute demande d'inscription se fait sous réserve du nombre de places disponibles et des plannings de cours et ateliers déjà établis.**

Important : l'ouverture, comme le maintien, des cours et des ateliers se font sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits.

Les horaires des cours sont finalisés lors de la réunion de rentrée en septembre.

Réunion de rentrée : semaine 36— du 6 au 11 septembre 2021

Début des cours en individuel ou semi-collectif : semaine 37— du 13 au 18 septembre 2021

Début des ateliers : semaine 38— du 20 au 25 septembre 2021

L'adhésion au Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine (GCBPV) est familiale.

L'enseignement musical est une des activités du GCBPV. L'adhésion à l'association s'élève à 10€.

Elle vous permet d'avoir accès au Centre Ressources (archives sonores, photographiques,...), à la borne de consultation de DASTUM (archives numérisées et en ligne) et vous permet de bénéficier de réductions sur l'achat de livres et CDs édités par le GCBPV. Une fois inscrit à l'École de Musique Traditionnelle vous devenez adhérent de l'association et êtes invité à participer de différentes manières à la vie de l'association.

Reconnaissance d'utilité publique de l'École de Musique Traditionnelle des Pays de Vilaine (EMTPV)

L'EMTPV est agréée par Jeunesse et Sports au titre de l'Education Populaire.

L'association est soutenue financièrement par des partenaires publics : Redon Agglomération, Oust à Brocéliande Communauté, les Départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan, le Conseil Régional de Bretagne et la Ville de Redon et privés : la Conférence des financeurs de Loire-Atlantique, la Banque Populaire de l'Ouest, la Mutuelle des Pays de Vilaine.

Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine

6, rue Joseph Lamour de Caslou— Château de Caslou - 35600 Redon

Tél. : 02 99 71 36 50 ou 02 99 71 45 40 - gcbpv-emt@wanadoo.fr

www.gcbpv.org

PARCOURS HORS CYCLES

Sensibilisation (4-9ans)

Eveil Musical (90 euros/an)*

Chant, danse, conte... à la découverte du patrimoine culturel local, de la musique traditionnelle pour les enfants de 4 à 6 ans

Jeux rythmiques et mélodiques autour de la musique traditionnelle, chants, danses, contes, découverte d'instruments, participation à la P'tite Bogue, à La Réveillée, ...

Découverte instrumentale (125 euros/an)*

Accompagnement de l'élève vers le choix d'un instrument de 7 à 9 ans

Découverte et pratique de 5 instruments parmi les suivants : biniou-bombarde et cornemuse, clarinette, violon, guitare, flûtes (tin whistle, traversière...), accordéon diatonique, bodhran. Jeux rythmiques et mélodiques autour de la musique traditionnelle, chants, danses, percussions corporelles, participation à la P'tite Bogue, à La Réveillée, ...

Sensibilisation (Ados ou adultes) (45 euros/an)*

Dix séances de 30 minutes pour découvrir et pratiquer plusieurs instruments définis en début de cycle avec le professeur.

Les ateliers d'ensemble (90 euros/an)*

Ce sont des ateliers thématiques qui permettent d'aborder du répertoire, de la danse, d'apprendre à jouer à plusieurs.

Les Rendez-vous (tarif spécifique pour chaque proposition)

C'est une formule assez souple, avec des rendez-vous ponctuels dans l'année, qui permettent d'approfondir l'apprentissage d'un instrument, d'une discipline, d'une thématique.

Les Ateliers autonomes (frais d'inscription : 15 euros /an)*

Les **Ateliers autonomes** harmonica sont bimensuels et se déroulent à Redon.

L'accompagnement de groupe ou de projet

(42 euros par heure d'intervention - sur devis)

Un professeur de l'EMTPV peut accompagner ponctuellement ou de façon régulière un **groupe** de musique et/ou chant ou un **projet** en lien avec la musique traditionnelle. Un devis est établi en fonction du nombre d'heures sollicitées.

* Tarifs hors majoration

PARCOURS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL – CYCLES 1 & 2

Cycle 1 et 2 (260 euros/an : - de 18 ans, 280 euros/an : 18 ans et +)*

L'inscription ouvre droit à 30 cours de 20 minutes individuels hebdomadaires (ou 15 cours de 40 minutes individuels si les cours ont lieu tous les 15 jours), **et à un atelier d'ensemble à l'année** (hebdomadaire ou bimensuel) **pour développer sa culture musicale et sa pratique instrumentale, seul et en groupe.**

A noter que certains professeurs peuvent proposer des cours hebdomadaires en semi-collectif (2 ou 3 élèves), dans ce cas la durée du cours est augmentée : 40 minutes pour un cours avec 2 élèves, 1 heure pour un cours avec 3 élèves.

Cycle 1 Durée : 1 à 3 ans

L'entrée dans ce cycle se formalise par le choix de l'élève de pratiquer un instrument défini. L'élève va débiter l'apprentissage de l'instrument, apprendre à connaître le répertoire, les danses et chants traditionnels, et démarrer la pratique collective avec différents projets musicaux.

Cycle 2 Durée : 2 à 4 ans

Ce cycle contribuera au développement artistique et musical personnel de l'élève en favorisant une bonne ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, l'acquisition des bases d'une pratique autonome, et en aidant l'élève à mieux tenir sa place dans une pratique collective. Ce cycle vise à accompagner l'élève vers une autonomie dans sa pratique musicale, et l'aidera à développer son expression propre, son interprétation, son style.



Aux tarifs indiqués sur ce document, il faut ajouter une adhésion « famille » au GCBPV et éventuellement une majoration en fonction de la commune de résidence.

LES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2021-2022 POUR LES ELEVES

Compte-tenu du contexte sanitaire, nous espérons que les événements prévus ci-dessous pourront avoir lieu

16 OCTOBRE 2021 : La P'tite Bogue à Peillac

22, 23 et 24 OCTOBRE 2021 : la Bogue à Redon .

Et d'autres événements tout au long de l'année !